

Le 2 juin 2016

Cohabitation entre blaireaux, agriculture et élevage



Photo © Jean-François Desmet

Le blaireau (*Meles meles*) est un mammifère de la famille des Mustélidés installé de longue date en France puisqu'il y est connu depuis le début du Pléistocène. C'est un animal au comportement nocturne à l'ouïe et à l'odorat bien développés qui peut vivre 15 ans et peser plus de 15 kg à l'automne. Il est présent en France métropolitaine dans toutes les régions à l'exception de la Corse et peut être trouvé en montagne jusqu'à 2000 mètres. Le blaireau a peu d'ennemis naturels, à l'exception du lynx qui peut s'attaquer aux adultes. Sa reproduction présente des particularités originales. Il peut s'accoupler toute l'année et, du fait de la capacité des femelles à avoir plusieurs œstrus successifs au cours de la gestation, les jeunes d'une portée peuvent avoir des pères différents. Les naissances ne sont pas étalées toute l'année car l'ovule fécondé reste en attente pendant un à 10 mois avant de se fixer dans la muqueuse utérine (ovo-implantation différée) en hiver avant une gestation vraie qui dure deux mois. Le taux de reproduction de l'espèce est faible. Les populations sont organisées en clans (communauté d'individus dépassant le groupe familial) d'une dizaine d'animaux, sédentaires et territorialisés, qui creusent des galeries pouvant s'étagérer sur plusieurs niveaux. Le blaireau a un régime alimentaire généraliste et celui-ci varie selon les régions. Dans les régions tempérées, son alimentation est composée en premier lieu de vers de terre et de crapauds et grenouilles, puis d'insectes, de mollusques et de végétaux, surtout des fruits. Le blé, l'avoine ou des graines de maïs au stade laiteux peuvent compléter son régime alimentaire, sans que cela constitue pour autant son alimentation principale. Il peut aussi consommer des rongeurs et des taupes qu'il capture dans ses galeries, plus rarement des œufs d'oiseaux pondus au sol et également des cadavres, même dans un état avancé de décomposition. La mauvaise réputation du blaireau, liée à sa vie nocturne et souterraine, a été colportée au fil des siècles. Ainsi, s'il a été considéré comme une espèce à détruire, son régime alimentaire ne soutient pas l'idée qu'il puisse causer des dégâts aux cultures, et n'en fait pas un 'ennemi' de l'agriculture, au contraire.

Les activités humaines, chasse, piègeages, pratiques sylvicoles, modifications du paysage et des pratiques agricoles réduisent les habitats du blaireau, qui paye également un lourd tribut à la circulation automobile.

Connaissance sur l'écologie du blaireau.

L'étude de l'écologie du blaireau suppose de bien connaître sa répartition spatiale et ses déplacements, y compris ses déplacements souterrains. Différents dispositifs de marquage et de suivi sont ainsi utilisés pour comprendre le comportement de cet animal. Il est établi que les différentes chambres des galeries creusées ont un rôle différent et que le blaireau est très actif pendant la nuit, avec de nombreuses allées et venues. D'une manière générale, la longueur des déplacements est de quelques kilomètres, les mâles se déplaçant plus que les femelles, mais des distances très grandes peuvent parfois être observées, y compris pour les femelles. Cette capacité de dispersion à longue distance ne doit pas être ignorée dans la compréhension de l'écologie de cette espèce.



Photo © Jean-François Desmet

Le comportement territorial du blaireau dépend en grande partie de la disponibilité en ressources, mais est également influencé par le comportement de reproduction. La variabilité individuelle du comportement fouisseur du blaireau au sein d'un groupe social dépend de la dimension du territoire couvert. Elle est aussi plus faible dans les zones riches en habitats agricoles, qui semblent offrir un habitat convenant particulièrement bien aux blaireaux. En

l'absence de fermes, les ressources sont plus limitées et le comportement des individus tend à se spécialiser. Le degré de spécialisation est lié à l'état corporel des animaux, et ceci d'autant plus que la densité agricole est faible. L'état corporel dépend de la disponibilité en invertébrés du sol, et cette relation dépend aussi de la densité agricole. On voit donc que le paysage agricole peut influencer grandement l'écologie du blaireau. Toutefois, il semble que les blaireaux ne recherchent pas la proximité étroite des exploitations, puisqu'une étude conduite en Irlande a montré que les blaireaux évitaient d'entrer dans les cours de ferme.

En France, les études menées dans différentes régions conduisent à estimer la densité de blaireaux adultes entre 1 et 10 pour 10 km², alors qu'elle atteignait 200 à 500 pour 10 km² au Royaume-Uni en 2009¹, où l'espèce est protégée et où les conditions environnementales lui sont plus favorables, avec une forte densité de prairies et de bocage. La dynamique des populations de blaireaux ne montre pas actuellement de prolifération inquiétante, susceptible de conduire aux fortes densités observées au Royaume-Uni. D'ailleurs, le blaireau ne figure pas dans la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles. Il s'agit par contre d'une espèce chassable notamment par exercice de la « vénerie sous terre » ou « déterrage » entre le 15 septembre et le 15 janvier.

¹ Selon rapport ANSES 2010

Motivations avancées pour justifier les campagnes d'abattage de blaireaux

Les dégâts aux cultures et aux machines agricoles

Invoqué dans plusieurs départements, ce motif paraît souvent affirmé sans être étayé par des observations quantifiées. Il faudrait pouvoir distinguer ce qui peut être le fait du blaireau ou plutôt le fait du grand gibier, et notamment du sanglier. Le mécontentement des agriculteurs est dû au fait que l'Etat n'indemnise pas les dégâts causés par le grand gibier ou par le blaireau. Bien souvent, le blaireau est accusé de tous les problèmes de façon indiscriminée et concentre les mécontentements. De ce fait, la réaction après des dégâts importants est de lancer des opérations de destruction des blaireaux, alors que la chasse apparaît comme le moyen le plus approprié pour réguler les populations de sangliers.

La fragilisation des digues ou des talus SNCF

Les galeries creusées par les blaireaux pourraient constituer un risque d'affaissement des digues et bords de canaux suffisant pour entraîner des inondations. La fragilisation des talus ou des accotements des voies ferrées pourrait aussi constituer un risque pour la circulation ferroviaire. Ce problème se rencontre plus particulièrement dans les paysages sans bocage, où les talus se résument essentiellement à ceux des canaux et des voies ferrées. Cependant, jusqu'à présent, aucune information scientifique ne permet d'établir que ces risques sont importants et peuvent être généralisés. Quoi qu'il en soit, si dans des circonstances exceptionnelles la décision est prise par les autorités de faire partir des blaireaux de leurs galeries, il convient de munir leurs ouvertures de sas anti-retours et de s'assurer que d'autres talus sont accessibles. Sinon, il convient d'en créer. A titre de comparaison, on peut noter que les Pays-Bas, où les digues sont essentielles, ont classé le blaireau comme espèce protégée, montrant ainsi qu'il est possible de concilier l'entretien des digues et l'existence du blaireau.

Le portage de la tuberculose bovine

La tuberculose bovine est contagieuse pour l'homme et demeure une priorité de santé publique. Du point de vue des échanges agricoles, la France conserve un statut de pays déclaré indemne tant que le nombre de cas reste inférieur au seuil de 200 animaux domestiques atteints par an. Mais le nombre actuel n'est que légèrement inférieur à 200, le statut de pays indemne est donc fragile.

Le blaireau peut être porteur de la tuberculose, mais, au sein de la faune sauvage, il n'est pas le principal vecteur de cette maladie en France, puisque le cerf, et le sanglier dans une moindre mesure, ont été les plus concernés jusqu'à maintenant. D'une manière générale, l'épidémiologie de la tuberculose est complexe en raison d'un agent pathogène qui est souvent difficile à détecter par dépistage immunologique. De plus, la mycobactérie se montre résistante dans le milieu extérieur, ce qui facilite la contamination croisée entre animaux domestiques et sauvages visitant une même pâture. Le triangle mycobactérie/animal-hôte domestique/animal-hôte sauvage crée donc une situation épidémiologique complexe. Le sens des contaminations paraît aller plus souvent dans le sens d'un passage du domestique au sauvage, puisque les cas de blaireaux tuberculeux ont été trouvés au voisinage de troupeaux bovins

atteints. Il ne faut toutefois pas négliger le fait que le dépistage de la tuberculose de la faune sauvage est beaucoup moins pratiqué dans les régions où aucun élevage bovin n'est atteint.

Analyse critique des mesures proposées pour contrôler les populations de blaireaux

Tout d'abord, ce contrôle ne doit pas porter atteinte à l'état de conservation de l'espèce, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne.

Toute réduction brutale des effectifs induit une perturbation de la structure sociale de la population, qui peut avoir des conséquences paradoxales. Ainsi, les études réalisées en Angleterre à la suite de campagnes de destruction massive de blaireaux ont montré une diminution de la densité de blaireaux, qui restait toutefois inférieure à l'attente, en raison d'une part, de la reconstitution partielle des populations après la saison de reproduction, et d'autre part, d'une augmentation des déplacements des blaireaux venant occuper des zones dépeuplées. Dans ce cas, le choix du Royaume-Uni a été de constituer une zone tampon autour de la zone d'abattage, où les destructions sont modérées, afin de réaliser un gradient d'impact sur la densité des populations. Cette expérience ne vaut cependant que pour des densités initiales de blaireaux bien supérieures à ce qu'elles sont en France.

Des mesures dissuasives, telles que la pose de sas anti-retour et l'obturation des terriers après le départ des blaireaux, ont été utilisées pour éloigner les blaireaux des digues dans le Haut-Rhin, mais les blaireaux reviennent toujours ! Une alternative intéressante est de constituer un terrier artificiel, suffisamment attractif pour éloigner les blaireaux des digues ou talus sensibles, dans la mesure où le paysage local n'offre pas d'habitat naturel au blaireau. Cette initiative peut être mise en place avec l'aide des gardes champêtres, qui font alors des visites de surveillance et vérifient le relogement des blaireaux, en particulier au printemps et à l'automne, période d'activité maximale du blaireau.

En ce qui concerne la tuberculose, le seul cas d'éradication de la faune sauvage pour ce motif en France concerne la forêt de Brotonne, zone bien délimitée en Normandie, où les cervidés avaient été identifiés comme le réservoir primaire. Leur abattage a conduit à une régression des cas de bovins atteints (pas de cas depuis 2006) suivie d'une régression des cas chez les cervidés et les sangliers, avec un très faible niveau de contamination de ces espèces depuis 2010. Dans ce cas précis où le foyer infectieux primaire était chez les cervidés, l'éradication a atteint son objectif. En ce qui concerne le blaireau, la densité des populations et le risque épidémiologique lié sont beaucoup moins importants qu'on ne l'observe au Royaume-Uni. L'avis de l'ANSES rendu en 2010 recommande d'adopter en France une approche différenciée selon la situation épidémiologique. Dans les cas où des blaireaux ont été reconnus infectés et proches de foyers bovins, la recommandation est d'éliminer tous les blaireaux dans un rayon de 1 km (abattage intensif) et de réaliser une surveillance par l'abattage d'un échantillon représentatif d'adultes dans une zone étendue autour de la zone cible, en délimitant autant que possible cette zone étendue par des barrières naturelles. Un 3^{ème} cercle est constitué par une zone tampon où des prélèvements sont réalisés régulièrement, sans tuer les blaireaux, pour permettre de surveiller l'impact de la destruction dans la zone d'abattage sur la dynamique de la population, afin de tirer la leçon de l'expérience vécue en Angleterre. Dans le cas d'une infection importante, avec une forte densité de blaireaux, l'option de la vaccination a

été proposée mais n'est pas actuellement encouragée en France. Toutefois, la vaccination des blaireaux est une alternative prometteuse qui permettrait de limiter les risques de contamination croisée entre blaireaux et bovins et qui fait actuellement l'objet de recherches, son utilisation devrait être explorée pour toutes les situations épidémiologiques et pas seulement pour les plus graves.

Certaines méthodes utilisées pour éliminer les blaireaux sont particulièrement choquantes : inonder et obturer les terriers, ce qui entraîne la noyade des blaireaux, assommer les blaireaux et blaireautins à coups de pelle à leur sortie du terrier la nuit ou après les avoir déterrés violemment.

Quel que soit le motif invoqué pour abattre des animaux, cet abattage doit être réalisé dans des conditions dignes de l'homme et de sa responsabilité envers le monde vivant qui l'entoure. Un dégât aux cultures ou un risque infectieux ne justifient en aucun cas l'emploi de méthodes violentes, ne tenant pas compte de la souffrance animale. Il en va de la responsabilité des autorités de mettre en œuvre, en cas de nécessité avérée, une politique de contrôle soucieuse de considérations éthiques.

Recommandations

En ce qui concerne la tuberculose, il est opportun de soutenir les recherches en cours sur l'épidémiologie de cette maladie même si elle est actuellement sous contrôle en France. Les recherches sur le triptyque mycobactérie/bovin/blaireau ont besoin d'être renforcées, pour mieux comprendre cette situation épidémiologique complexe et guider le choix du législateur vers des décisions mesurées à l'aune du risque encouru, sans oublier d'intégrer l'option prometteuse de la vaccination. Il est important d'entreprendre une approche -système, intégrant les données épidémiologiques, écologiques, environnementales et sociales.

En ce qui concerne les dégâts aux cultures et aux machines agricoles, il s'agit d'abord de mieux identifier la part respective due effectivement aux blaireaux, puis de développer des recherches permettant de mieux connaître la relation entre la structure du paysage agricole et l'écologie du blaireau. Enfin, la protection des champs par des clôtures, la constitution de terriers artificiels ou encore l'indemnisation des dégâts pourraient atténuer l'impact sur les agriculteurs et diminuer significativement le nombre de réactions violentes vis-à-vis du blaireau, devenu un bouc-émissaire. Actuellement, **sans évaluation précise des dégâts de ce type effectivement causés par des blaireaux, et chiffrage actualisé de leurs conséquences économiques réelles, rien à ce jour ne justifie pour ce motif des campagnes d'abattage massif de ces animaux.**

En conclusion, ni le risque d'infection tuberculeuse en France ni les dégâts qui seraient causés aux cultures ne justifient un abattage massif de blaireaux. La réglementation devrait proscrire et pénaliser les méthodes d'abattage inhumaines, encourager l'exploration de voies alternatives à l'abattage, et, dans le cas de la tuberculose, permettre la vaccination des blaireaux même dans les régions où la prévalence de la maladie est encore faible.